

L'Ouest-Éclair

DIRECTEUR POLITIQUE
Emmanuel DESORÉES DU LOU

JOURNAL REPUBLICAIN QUOTIDIEN

FIL TÉLÉGRAPHIQUE
SPÉCIAL

ANNONCES : Elles sont reçues dans nos bureaux : A RENNES, 20, Rue de Pré-Botté ; A PARIS, 29, Bd Montmartre et dans toutes les Agences de Publicité.

ABONNEMENTS : Un an... 400 fr. Six mois... 240 fr. Trois mois... 120 fr. Un mois... 40 fr. 50. On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

9
JUN
1922
S. Félicien

15 CENTIMES

TÉLÉPHONE : Administration : 1.87 — Rédaction : 2.48, 2.68
Adresse Télégraphique : OULCLAIR-RENNES

Lénine et Jean-Jacques Rousseau

En 1920, Lénine passa pour ataxique, démophile et arthério-sclérose au dernier degré. Aujourd'hui, l'on affirme de source sérieuse qu'il sombre dans la folie, comme tel citoyen de Genève dont il est vraiment le fils spirituel. Le régime bolcheviste survivra-t-il au dictateur ? Probablement quelque temps encore. Il est en tous cas intéressant, à l'heure où le doctrinaire s'affaisse, de bien préciser ce que sont ou ce que furent ses idées.

Elles sont contenues dans une assez forte brochure écrite en allemand et parue à Berne en 1917, à la veille même du coup d'Etat communiste en Russie. Cette étude s'intitule *L'Etat et la Révolution*. C'est une combinaison de Jean-Jacques Rousseau, de Karl Marx et de Bakounine ; c'est un mélange du communisme et de l'anarchisme ou plutôt une utilisation de la dictature en vue du communisme, puis de l'anarchie. Et voici, en quelques mots, le « processus » social selon Lénine :

L'homme est né bon ; l'homme est naturellement un être juste, droit, généreux, ordonné dans ses desirs, logique dans ses pensées. Tous les hommes ne sont pas parfaits, mais dans l'ensemble, ils deviendront si proches de la perfection que, capables de se gouverner eux-mêmes individuellement, selon les lois de la bonne nature, ils pourront se passer de gouvernement collectivement établi, — police, tribunaux, etc. — Les écarts individuels seront réprimés spontanément par les bons citoyens. Quant à la production, lorsque la propriété privée sera abolie, elle sera également assurée de façon spontanée, car les hommes comprendront que travailler pour tous c'est travailler pour eux-mêmes ; la répartition des richesses se fera sans contrainte et sans difficulté, personne n'ayant intérêt, en régime communiste, à posséder plus que ce dont il a besoin.

On le voit, c'est socialement le communisme et politiquement l'anarchie, — deux doctrines parfaitement et entièrement incluses dans le rousseauisme.

Il s'agit maintenant, pratiquement, de passer du régime capitaliste à la société communiste. Ici, Lénine change. De la sérénité, il vient à l'ironie et de la foi au scepticisme. Toute cette deuxième partie de son ouvrage est un immense éclat de rire, méprisant et sardonique, à l'égard de l'humanité.

« La société sans gouvernement et sans lois, dit-il en substance, mais c'est pour un temps que nul ne peut déterminer. Nos transformations sont d'une lenteur infinie ; or, pour réaliser mon système, il me faut un type d'homme extrêmement différent de l'homme d'aujourd'hui, de cet homme

« hâtif, capable en un instant de détériorer des magasins publics et d'exiger qu'on lui donne le bleu du ciel. » Donc, j'aurai une société idéale dans le paradis de Mahomet, ou à peu près.

En attendant, il faut le préparer sur terre, ce paradis ; il faut faire l'étape. Cette étape, qui sera très, très longue, ce sera le socialisme, c'est-à-dire le communisme partiel, le communisme appliqué aux instruments de production, les biens de consommation demeurant encore sous le régime actuel. Pour établir ce demi-communisme, pas d'évolution ; il faut la force. Il est donc urgent d'établir la dictature du prolétariat, ou renforcement des pouvoirs de l'Etat au profit d'une classe et sans qu'une autre classe puisse surveiller, contrôler ou modifier quoi que ce soit. Le despotisme est nécessaire.

Il l'est, du reste, à l'intérieur de la classe ouvrière comme au dehors, et Lénine spécifie bien ceci : « Les ouvriers, dans le Soviet et dans l'atelier, ne doivent pas être moins dirigés que sous le régime capitaliste... Ils doivent être soumis à une discipline de fer, à une soumission sans conteste à la volonté d'une seule personne, le directeur soviétique, assisté d'ouvriers armés. » Bien entendu, suppression totale du droit de grève, du droit syndical, du droit d'association et de la liberté de la presse ; suppression pour l'ouvrier du droit de choisir son métier, négation de toute justice distributive. Et cela peut durer cinq cents ans !

Telle est la doctrine de Oulianoff-Lénine, aristocrate et intellectuel, fils de Son Excellence Alexis Oulianoff, homme probe, charitable, cultivé et loyal sujet du Tsar.

Ce n'est pas une « doctrine ». C'est la mise en coordination apparente, la présentation sous les traits d'une fallacieuse logique, des passions les plus primitives, les plus violentes, les plus sauvages qui agitent depuis des millénaires notre humanité, laquelle n'est naturellement ni belle, ni bonne. Lénine et ses complices sont comme certains de nos terroristes de 93, — toujours les enfants de Jean-Jacques ! — des êtres pris tout à coup d'une véritable fureur de vengeance, de domination, d'écrasement de leurs semblables. C'est positivement une forme de la folie, mais une sorte de folie lucide et consciente. Le malheur c'est que les prolétaires ne savent pas, ne peuvent pas la discerner et, fanatisés par les misérables imposteurs qui les exploitent, ils compromettent l'évolution économique et politique dont ils seraient sûrement les bénéficiaires.

L.-A. PAGES

LA SITUATION

La Chambre et le Gouvernement

La Chambre entre dans une ère laborieuse, ou tout au moins dans une ère féconde en discours. Beaucoup de députés viendront, chaque matin, à propos des idées présentées de M. Léon Bérard, qui n'a point arrêté encore les grandes lignes de la réforme des programmes de l'enseignement secondaire, à lire leur opinion personnelle et leurs préférences. Il est peu probable que la contradiction des idées fasse jaillir la clarté souveraine. Mais, suivant la formule un peu usée, les discussions sur ces sujets sérieux, honorent grandement une assemblée.

C'est avec un peu plus de passion, à cause de l'intérêt national, et, hélas ! à cause de l'intérêt électoral, que l'on reprend la discussion des lois militaires. Les adversaires des dix-huit mois reviendront à l'assaut. Les amendements sont si nombreux qu'on se demande si la loi pourra être votée avant les vacances de mois de juillet. Il ne semble pas que des interpellations prochaines puissent agiter le Parlement. L'accord entre le Gouvernement et la Chambre, sur la politique étrangère, a été sanctionné par un vote dont M. Herriot n'a pas lieu d'être fier, mais qui a donné au président du Conseil encore plus d'autorité.

M. Doumergue, président de la Commission des affaires extérieures au Sénat, constate que c'est une « immense majorité » qui a donné sa confiance à M. Raymond Poincaré, et il ajoute que si M. Poincaré s'est, comme d'habitude, solidement ancré sur le terrain du droit, ce terrain, dans la circonstance, se confond avec celui des réalités.

Mais sur la politique intérieure, n'aurons-nous pas une interpellation ? Au lendemain des élections cantonales, il a été parlé ici de l'attitude scandaleuse des fonctionnaires qui ont favorisé la propagande communiste. Le Gouvernement va les rappeler au respect de leur devoir et de leur dignité. Il armera les préfets qui sont quelquefois trop disposés à excuser et même à encourager les attitudes révolutionnaires du personnel administratif ; mais il ne suffit pas d'une étiquette pour faire cesser certains scandales ; il faut tenir la main à ce que, du haut au bas de l'échelle, les fonctionnaires soient les serviteurs fidèles et corrects du Gouvernement. de l'ordre et de la loi.

P.-O. DOLBERT

Des orages un peu partout

MORTAIN, 8 juin. — (De notre correspondant particulier.) — Mercredi, vers 2 heures et demie de l'après-midi, un orage assez violent s'est abattu sur la région mortainaise. Pendant plus de 3 heures une pluie diluvienne n'a cessé de tomber, transformant les rues et les routes en véritables rivières.

À Mortain, plusieurs caves ont été inondées ; les basses rues ont été fortieusement endommagées. La foudre est tombée en plusieurs endroits sans toutefois occasionner de dégâts.

AVRANCHES, 8 juin. — (De notre correspondant particulier.) — Hier soir, un orage terrible, accompagné de trombes d'eau, s'est abattu sur notre région. Dans les environs d'Avranches, les récoltes ont été inondées en de nombreux endroits.

On signale à Saint-Loup un incendie causé par la foudre.

De nombreux dégâts ont été causés à Marilly, notamment chez M. Gauthier, dont la toiture de l'immeuble était en réparations. Tandis que M. Gauthier sauvait les bestiaux, ses enfants faillirent être noyés.

L'orage a également touché La Godefroy, Ducey et St-Hilaire.

On ne se souvient pas d'en avoir subi de semblable depuis longtemps.

Une église endommagée en Bourgogne

DIJON, 8 juin. — Pendant un violent orage qui a éclaté hier soir sur la région, la foudre est tombée sur l'église d'Auvillers-sur-Saône. La toiture et la charpente récemment remises à neuf ont été presque complètement détruites.

Tonnerre et incendie

AUCH, 8 juin. — Au cours des derniers orages, la grêle a causé des ravages dans la commune de Pessan, ainsi qu'à Pavie et à St-Jean-le-Comtal. La foudre est tombée au Martin, près Lectoure et a incendié une grange.

La grêle à Perpignan

PERPIGNAN, 8 juin. — Un violent orage, suivi de grêle, s'est abattu sur une partie de l'arrondissement de Céret, dans certaines communes comme Le Boulou, St-Jean, Mauveilles, Lasilas.

Les récoltes seraient compromises.

PARIS-LONDRES ET RETOUR DE NUIT EN AVION

PARIS, 8 juin. — Pour la première fois, un avion du service Paris-Londres, transportant dix personnes, a effectué son voyage aller et retour en pleine nuit.

En dépit d'un « plafond » très bas sur la région parisienne et de quelques grains estués dans la région de Creil, le voyage s'est effectué dans les meilleures conditions.

Parti hier soir du Bourget, à 22 h. 52, l'avion piloté par M. Bouchard et Agastouh a atterri à 1 h. 18, ainsi que nous l'avons annoncé dans nos dernières éditions, et en est reparti, à 2 h. 50, au milieu d'une brume épaisse qui bientôt fit place à un temps assez clair.

À 6 h. 05, l'avion atterrissait au Bourget, après un excellent voyage.

L'ANGLETERRE À LA CONQUÊTE... DE L'IRLANDE

LONDRES, 8 juin. — Environ trois bataillons britanniques soutenus par de l'artillerie, ont commencé ce matin un mouvement enveloppant en trois groupes sur Cleeck et dans les territoires du Sud de l'Ulster.

Les bataillons britanniques ont d'ailleurs pris le fort qui commande Cleeck et ensuite la ville. Les détails manquent.

UN APPEL AUX INVENTEURS D'APPAREILS MÉNAGERS

17.000 francs de prix

La direction des recherches scientifiques et industrielles et des inventions, organe du ministère de l'Instruction publique, organise un concours comportant 17.000 francs de prix. Ce concours concerne tous les appareils destinés à faciliter les travaux ménagers, appareils rendus plus intéressants que jamais par les circonstances économiques qui éloignent de plus en plus la main-d'œuvre des emplois domestiques.

C'est ainsi que la grande difficulté que l'on rencontre maintenant à trouver des domestiques a déjà suscité en Amérique un effort très sérieux en vue d'améliorer ces appareils, d'en perfectionner le fonctionnement, d'en créer de nouveaux.

Seront admis à ce concours, tous les appareils ménagers de nettoyage, balayage, chauffage, lessivage, cuisine, etc., en un mot tous les appareils susceptibles de simplifier, de faciliter, de rendre plus agréables les besognes si variées du ménage, les multiples travaux de la vie domestique.

Peuvent participer à ce concours, non seulement les appareils déjà réalisés, mais encore ceux qui ne sont qu'à l'état de projet. Dans ce dernier cas, la direction des recherches et inventions apportera, comme elle le fait d'ailleurs en toutes circonstances, son entier concours aux inventeurs pour l'étude, la réalisation et l'expérimentation de tous les projets jugés intéressants et utiles.

Jusqu'au 1er mai 1923 les appareils peuvent être soumis et les projets adressés à la direction des recherches scientifiques et industrielles et des inventions, 1, avenue du Maréchal-Gallieni, à Bellevue, près Paris.

M^{me} Bassarabo et sa fille devant les Assises

PARIS, 8 juin. — L'affaire Bassarabo, qui vient aujourd'hui devant les Assises, a certainement suscité une vive curiosité dans le public. Et pourtant les couloirs du Palais sont ce matin extraordinairement calmes. C'est que la consigne très sévère qui a été donnée aux gardes chargés de défendre l'entrée de la salle est connue depuis longtemps et l'on sait que pour y pénétrer, il faudra montrer patte blanche.

En vertu de cette consigne, un filtrage rigoureux a été organisé dans les environs et le contrôle est impitoyable. A part quelques avocates en robes, quelques dames citées comme témoins, l'élément féminin est presque absent de la salle.

Dans le public debout, quelques curieuses se sont glissées. Le prétoire est réservé aux avocats et aux dessinateurs. Sur la table aux pièces à conviction, rien ; mais à côté, une malle en toile tannée, rouillée, d'une grandeur ordinaire ; c'est la malle chapele qui fut le voyage de Nancy, contenant le cadavre de M. Weissmann.

À midi et quart, M. et Mme Henri Weissmann, M. et Mme Gustave Weissmann, M. et Mme Robert Lafont, M. Vignal, M. et Mme Lafont, en tout neuf personnes, représentant la famille Weissmann et qui se sont portées partie civile, font leur entrée et vont s'asseoir dans le prétoire.

À midi 35, la Cour arrive, M. le président Gilbert en tête. L'audience est ouverte. Les gardes introduisent les accusés.

Un grand silence s'est établi et l'on voit d'abord paraître Mme Bassarabo en manteau bleu marine, le visage très pâle, les lèvres serrées, le nez muqué ; des cheveux blonds dépassent un peu sous le chapeau noir. Elle s'assied à son banc et fait signe à sa famille hésitante sur le pas de la porte de venir près d'elle.

Mlle Paule Jacques, en tailleur gris, chapeau gris, s'avance. Elle va se placer à côté de sa mère ; mais un garde républicain vient se mettre entre les deux femmes.

« Accusées, levez-vous », dit le Président. C'est l'interrogatoire d'identité auquel les deux femmes répondent d'un signe de tête.

« Prêtez attention », continue le Président Gilbert, « à la lecture qui va vous être donnée. »

La salle s'est à peu près remplie. Tout le monde est debout. Les deux accusées se sont bien que l'on peut à peine voir le visage fermé de Mme Bassarabo et la figure poupinée de Mlle Paule Jacques.

L'acte d'accusation

Cependant, le greffier donne lecture de l'acte d'accusation que les deux femmes écoutent avec attention. C'est un long document qui comprend vingt feuillets dactylographiques. On procède ensuite à l'interrogatoire.

Le Président va procéder à l'interrogatoire des deux accusées, mais l'huissier-audencier n'a pas achevé l'appel des témoins au nombre de 80 environ, qu'un petit incident se produit entre la défense et l'avocat général.

« J'ai remis au Parquet, dit M. de Moro Gafferri, une liste de 130 témoins. Il en a cité 15 sans m'avertir du choix. Je préviens donc la Cour que je serai obligé de citer d'autres témoins. »

Le Président. — Il suffira qu'ils le soient 24 heures avant.

L'interrogatoire

L'interrogatoire commence enfin, mais la salle est presque vide maintenant que les témoins sont sortis. C'est le Président Gilbert qui parle, car tout d'abord Mme Bassarabo, droite, le visage tiré, les paupières baissées ne répond que par une inclination de tête. M. Gilbert rappelle la naissance de l'accusée, son éducation au Sacré-Cœur de Fourvières, les leçons qu'elle donna à Lyon, etc. Il s'interrompt de temps à autre et s'informe auprès de l'accusée : « Est-ce bien exact ? »

Soudain, d'une voix haute et métallique, Mme Bassarabo précise quelques détails : « Mon père avait fait de mauvaises affaires, dit-elle, car elle semble tenir à ce que ces faits soient précisés. »

Elle fait alors le récit de sa rencontre avec son premier mari, M. Paul Jacques, à Mexico, puis elle s'arrête peu à peu : « On m'a reproché dit-elle, d'avoir eu des amis du temps de mon premier mari et de lui avoir caché ma correspondance. En réalité je lui cachais la correspondance qui avait trait à la révolution du Mexique »

La mort de M. Jacques

Déjà la santé de M. Paul Jacques était ébranlée ; deux fois déjà il avait retardé le voyage qu'il devait faire au Mexique. Nos affaires périclitaient. Mon mari parlait même, en cas de ruine, d'un suicide de toute la famille. Lorsqu'un matin, en entrant dans son bureau j'ai trouvé M. Jacques mort, un revolver à ses pieds. Alors j'ai compris... j'ai compris qu'il était parti seul (sensation).

« J'ai prévenu la famille, reprend Mme Bassarabo après un silence bien senti et personnel, jamais, n'a pensé à soupçonner la mère de famille qui restait avec ses deux enfants. »

M. Gilbert expose ensuite les soupçons qui furent soulevés lors de la seconde instruction relative à la tragédie du mariage de M. Bassarabo.

« On a trouvé dans la casquette de mon premier mari, et dans son tonbeau, dit l'accusée, les lettres qu'il m'écrivait. Me remémorant de l'avoir empêché de se tuer. Ces lettres existent, M. le Président, et cependant on m'a accusée... »

Le Président. — Vous n'avez jamais été inculpée de l'assassinat de M. Paul Jacques.

Alors, Mme Bassarabo dressée, et d'une voix précipitée : « Ah ! M. le Président, mais que de mensonges répandus ! Cinq millions de personnes les ont entendus. Il n'y a pas 500 personnes dans cette salle pour entendre la vérité. (Mouvements.) »

L'interrogatoire s'attarde sur les bruits d'empoisonnement qui coururent au moment du suicide de M. Paul Jacques.

Le Président. — Votre premier mari, au dire des témoins, eut à côté de vous la hantise du poison.

Mme Bassarabo. — Tout cela est absolument faux ; mon mari n'a jamais voulu divorcer et moi j'ai voulu ; j'ai des preuves ! Le reste, les témoignages dont vous parlez, ce sont des mots devant des faits. (Sensation.) Quant aux soupçons d'empoisonnement qui pouvait avoir mon mari, ils provenaient des lettres de sa famille qui lui écrivait de se méfier de moi.

Le Président Gilbert donne alors lecture d'une lettre de M. Paul Jacques adressée à M. le chanoine Plaisant, dans laquelle M. Jacques exprime les soupçons qu'il a contre sa femme : « Veuillez garder cette lettre, cher ami, quelque temps, écrivait-il, car s'il m'arrivait malheur, vous pourriez la porter au Commissaire de police. J'ai la plus grande crainte de ma compagne, qui est capable de tout et qui sort chaque nuit avec des chenapans. »

Des lettres ambiguës

Mme Bassarabo écoute cette lecture, les lèvres serrées, puis elle proteste de son innocence. Tout cela est faux ! crie-t-elle. Tout cela est faux ! Les chenapans, avec qui je sortais pour aller au théâtre, étaient des gens que je recevais. Et dans mon salon, M. le Président, sont venus les plus grands écrivains : Pierre Louys, Henry Bataille...

Mais le Président ne la laisse point s'engager sur ce sujet, et revient à la correspondance de M. Paul Jacques et aux lettres que recevait Mme Bassarabo.

D'un geste de la main, celle-ci repousse toutes les lettres que le Président Gilbert veut lire. Celui-ci insiste : il donne lecture d'une lettre signée Robert Veyssie, sur laquelle lui parlait de leurs fiançailles et de leur mariage.

Mais se sont des poèmes, cela ! M. le Président ! Il parle de notre « alliance » mais n'y voyez que une alliance d'esprit. M. Veyssie était un honnête homme et marié ! (Rires.) J'affirme que je n'ai jamais trompé mon mari, au sens que l'on attache à ce mot. Quant à mes travaux littéraires, mon mari ne les voyait pas d'un mauvais œil, puisqu'il corrigait lui-même mes épreuves. Et j'ai fait justice je pense des insinuations d'empoisonnement (Mouvements).

Sur ces mots l'audience est suspendue à 3 heures.

À la reprise de l'audience, Mme Bassarabo explique comment elle partit pour le Mexique pour liquider la succession de M. Paul Jacques et comment elle rencontra M. Weissmann. C'était en 1914. Jamais Bassarabo, dit l'accusée, aux premiers jours de nos rencontres, ne me déclara sa fortune. Au contraire, je le crus pauvre et je lui offris 40 piastres. Ce n'est que plus tard que j'ai connu sa situation pécuniaire.

Jacques Weissmann

Mme Bassarabo vint d'abord dans une pension de famille avec M. Bassarabo sans le connaître exactement.

Elle ne connut le véritable nom de son mari qu'à son arrivée en France, à Bordeaux, en 1917.

Elle tient, du reste, à établir que son mari, dès avant son mariage, lui avait caché son véritable nom. L'avocat général s'efforce de son côté, avec pièces à l'appui et lectures d'actes de mariage, de prouver que Mme Bassarabo connaissait au Mexique le véritable nom de M. Jacques Weissmann, dit Georges Bassarabo.

L'accusée proteste. « Entre mon mari et moi, il n'y avait ni question d'amour, ni question d'argent (Mouvements). Le Président Gilbert demande alors à Mlle Paule Jacques, qu'elle fut l'attitude de son beau-père devant le fiancé qu'il lui refusa. »

« J'étais fiancée officiellement avec M. Georges Laborde, répond d'une voix timide, Mlle Paule Jacques. C'est en 1916 qu'à eu lieu la rupture de nos fiançailles, parce que nous avons appris que M. Laborde était lié avec une actrice à Mexico. Quant à mon beau-père, Georges Bassarabo, il m'a dit dès qu'il m'a connue, que je ne devais pas me marier avec Laborde. Il y eut même une scène entre mon beau-père et moi fiancé. Les deux hommes devaient à la suite de cette scène se battre en duel. Le duel n'eut pas lieu d'ailleurs. On en arriva à l'installation du ménage Bassarabo, square La Bruyère, dans la maison où le drame eut lieu le 30 juillet 1920. Mme Bassarabo affirme que ce ne sont pas les différends dans son ménage, mais son amour des lettres qui l'ont conduite à se marier avec M. Bassarabo. »

« Ah ! non ! s'écrie-t-elle, avec des tremolos dans la voix, non monsieur le Président, il ne faut pas dire ça ! C'est quand mon mari gagnait 60 francs par semaine, que nous étions les plus heureux. »

Femme d'affaires ?

Le Président. — Si j'ai parlé de vos difficultés d'argent, c'était pour vous faire reconnaître que vous vous occupiez d'affaires d'argent. Votre fille, elle, l'a déclaré.

Mme Bassarabo. — Non ! Ma fille n'a pas pu dire cela.

Mlle Paule Jacques à son banc ne bouge pas et pendant tout ce long débat, elle écoute patiemment sans jamais, ni d'un geste, ni d'un mouvement, interrompre sa mère qui répond maintenant avec volubilité aux questions du président. Comme celui-ci annonce à l'accusée que les témoins viendront déclarer à la barre qu'elle s'occupait de spéculations, Mme Bassarabo proteste : « Ah ! j'avais bien d'autres choses à faire ! »

Le Président. — Votre littérature, sans doute ?